REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice – Solidarité

LOI ORDINAIRE

L/ 2023/...0004..... /CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACTE ADDITIONNEL D'UN ACCORD DE COOPERATION

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi Organique L/001/2022/CNT du 25 février 2022, portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition ;

Après en avoir délibéré en sa séance plénière du 8 février 2023 ;

Adopte la Loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'Acte additionnel à l'Accord de Coopération portant Création du **CENTRE OUEST AFRICAIN DE RECHERCHE ET DE SERVICES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'UTILISATION ADAPTEE DES TERRES (WASCAL)** adoptée par le 1er Conseil des Ministres de WASCAL à Lomé (Togo) le 10 février 2012.

Article 2 : La présente Loi qui entre en vigueur à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République de Guinée.

Mamou, le 08 FEV. 2023

Pour la Plénière

La Secrétaire de Séance

Mme Fanta CONTE

Le Président de Séance
Le Président du Conseil National de la Transition

Dr Dansa KOUROUMA

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
LE PRÉSIDENT
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE